

## **Les fleurs**

Pour la décoration florale de l'église, vous pouvez soit vous arranger avec le sacristain ou la sacristine, soit confier cela à une tierce personne. Trouvez une convenance pour le moment de la décoration florale de votre choix.

### **Voici les noms et téléphones des sacristains ou sacristines :**

**Antoing** : Sœur Sébastien (069/44.21.33)  
**Bruyelle** : **Claudine** Poncin (069/44.49.49)  
**Calonne** : Dominique Hubinont (069/44.41.63)  
**Fontenoy** : Bettina Wattiez (069/76.72.79)  
**Maubray** : Robert Verdonck (069/22.78.06)  
**Péronnes** : Marie Josée Rombaut (0479/55.13.54)  
**Bléharies** : Denise Donnez (069/34.46.13) - **Guignies** : Freddy Ghins (069/64.87.63)  
**Hollain** : Freddy Declercq (0497/25.60.85)  
**Howardries** : Jessie Favier (069/34.48.27)  
**Jollain-Merlin** : Thérèse Vraux (069/34.60.22)  
**Laplaigne** : Bernard Mels (0479855484)  
**Lesdain** : Magda Tomme (069/44.36.44) - **Rongy** : Cécile Vanuel (0494/70.07.91)  
**Wez-Velvain** : Marie Thérèse Van Driessche (069/344089)  
**La Glanerie** : Claudine Petiqueux (069/64.03.85)  
**Rumes** : Françoise Decerf (0476/22.51.38)  
**Taintignies** : Monique Delbeke (069/64.84.10)

C'est aussi en vous adressant à ces personnes que vous pourrez voir ce qui peut vous être proposé pour l'aménagement des lieux.

### **Participation aux frais**

*La célébration du mariage comporte des frais.*

**Une participation de 230,00 € est demandée pour l'organisation de la célébration du mariage.** Cette somme est répartie entre l'évêché et la région pastorale, la caisse paroissiale de solidarité avec les plus démunis, le célébrant et la Fabrique d'Eglise, les employés d'église (sacristain, organiste).

**Ce montant est à verser après votre inscription au Centre Pastoral au compte :**

***IBAN : BE13 3700 9018 5839 au nom de « Casuel »,  
Grand'rue 49 à 7640 Antoing avec la mention du nom des  
époux suivi de la date et du lieu de votre mariage en  
communication***

## **UNITE PASTORALE D'ANTOING**

### **Demande de Mariage**



Nous sommes heureux d'accueillir votre demande de mariage à l'Eglise et déjà nous vous adressons tous nos vœux de bonheur.

Vous vous posez certainement beaucoup de questions quant à la préparation nécessaire pour cette belle célébration. Ce qui suit vous donnera déjà toute une série d'indications.

#### ***Se marier à l'Eglise, pourquoi ?***

Le mariage chrétien est un choix qui se fait au nom de convictions personnelles et pas d'abord pour disposer du cadre architectural d'une église qui se prête à l'expression d'une certaine solennité. Ce choix appelle réflexion et échange entre les futurs époux. Préparer son mariage à l'église est une belle occasion de partager sur le sens de l'amour, de la vie, du bonheur, de la foi.

Demander un mariage dans l'église catholique, c'est reconnaître que l'amour a une source hors de nous-mêmes ; c'est entrevoir, dans la foi, que l'amour vient de Dieu qui a déposé dans le cœur des futurs époux cette extraordinaire capacité d'aimer et d'être aimé qui les pousse l'un vers l'autre. Le sacrement de mariage nous révèle l'amour de Dieu et consacre aussi l'amour humain. L'Esprit Saint donné dans ce sacrement vous fortifie et vous protège.

#### ***Le lieu de la célébration***

Le mariage est célébré habituellement dans l'église paroissiale où vous êtes domiciliés. Si vous habitez dans des paroisses différentes, vous avez le choix entre ces deux paroisses. Une dérogation pour la célébration du mariage dans une autre unité pastorale peut être accordée sur demande à M. le Curé.

Parfois certains souhaiteraient que leur mariage se déroule dans un cadre qui leur est cher : dans une résidence privée, dans la nature, etc. Mais le mariage religieux n'est pas un acte privé, c'est un sacrement, un acte ecclésial public. Il doit donc avoir lieu dans une église paroissiale.

### ***S'accorder pour fixer la date***

Vous avez sans doute déjà pensé à une date à laquelle vous souhaitez célébrer votre mariage à l'Église. Prenez alors contact avec le **Centre Pastoral** au plus vite et en tout cas **au moins six mois avant la date** à laquelle vous envisagez votre mariage. En effet ceci permet d'assurer qu'un autre mariage n'est pas déjà prévu ce jour-là.

### ***Un formulaire à remplir***

**Au Centre Pastoral**, nous constituerons un dossier de votre mariage. Pour cela il nous faut plusieurs informations : *vos dates et lieux de baptême et de confirmation, le lieu où habitaient vos parents au moment de votre baptême, les noms et prénoms de vos témoins. Si vous avez déjà contracté un mariage civil auparavant, il nous faut le nom du premier conjoint et copie de l'acte de divorce. Si votre premier conjoint est décédé, il nous faut également son nom et un acte de décès.*

### ***Mariage avec ou sans Eucharistie ?***

L'eucharistie a un rapport direct avec votre mariage. Elle est le signe de l'alliance entre Dieu et les hommes, comme le mariage est le signe de l'alliance entre un homme et une femme. Elle peut être une manière intense d'unir votre couple à Dieu. Vous pouvez demander **l'eucharistie** par conviction de foi et pas seulement pour se conformer à la coutume familiale. A cet effet, il vous revient de décider si pour la célébration de votre mariage vous souhaitez que l'Eucharistie soit célébré ou non. Il n'est pas ici question de plus ou de moins de solennité mais il convient de choisir ce qui correspond le mieux à la vérité de votre cheminement de Foi.

### ***Participer à des rencontres de préparation au mariage***

Vous serez aussi conviés à prendre part, avec d'autres couples, à deux rencontres de préparation avec l'équipe de mariage de notre doyenné, au **Foyer paroissial, rue de Condé 8, à Antoing** ainsi qu'une messe des fiancés.

### ***Rencontrer le célébrant (prêtre ou diacre)***

Vous serez aussi invités à rencontrer celui qui présidera la célébration de votre mariage. Ce sera l'occasion de faire connaissance, de préciser le sens

de votre démarche et de préparer la célébration (choix des lectures, des formules pour l'échange des consentements).

### ***Comment se déroule le mariage à l'église ?***

Le mariage sera célébré dans l'église paroissiale d'un des deux fiancés ou l'une des églises de votre choix dans notre doyenné. Il convient de signaler que votre mariage religieux aura lieu après la célébration du mariage civil à la commune. N'oubliez pas d'apporter votre livret de mariage civil.

### ***Voici les principaux moments de la célébration :***

Entrée et accueil, Ecoute de la Parole de Dieu (lectures bibliques).  
Echange des consentements et bénédiction des alliances.  
Prière des époux et intentions  
Eventuellement, si tel est votre choix, Eucharistie et communion.  
Signature du registre par les mariés et leurs témoins.  
Sortie.

### ***La musique et les chants***

Pour l'animation de la célébration, vous pouvez faire appel à l'organiste de la paroisse ou, selon vos relations, inviter une chorale ou des instrumentistes. Veillez toutefois à proposer des chants qui correspondent au caractère religieux de l'événement célébré. C'est toujours le célébrant qui en finale discerne ce qui convient.

### ***Comment faire participer vos proches à la célébration ?***

On peut leur confier la décoration florale de l'église, l'animation musicale (chants et instruments), la lecture de textes que vous aurez choisis et des intentions de prières. Il faudra veiller à ce que les photographes soient aussi discrets que possible et ne troublent pas le déroulement et le recueillement de la célébration. Vous pourrez confectionner un petit livret personnalisé avec les textes, les chants et des indications sur le déroulement de la célébration. Cela permettra à toute l'assemblée de mieux participer. Ce livret constituera aussi un beau souvenir à emporter par tous ceux et celles qui auront assisté à votre mariage à l'église.



